

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX, M.L. JACQUEMENT, M. AUBRUN, P. MEYNARD, A. DANIEL, G. JACQUEMENT.

Absents : L. LAVAUD, R. GUINEBERT

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 09

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 23/02/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Participation des Cmnes de PENSOL et LA CHAPELLE aux dépenses de fournitures scolaires/2023-2024.

Le Maire rappelle au Conseil que les Communes de LA CHAPELLE et PENSOL participent chaque année aux dépenses de fournitures scolaires pour les enfants scolarisés dans notre école. Ainsi, 3 enfants de la Chapelle-Montbrandeix et 4 de Pensol sont scolarisés cette année. Une participation sera donc demandée à chaque commune sur la base de 60 € par enfant. Accord du Conseil pour demander cette participation.

3) Renouvellement de la demande de subvention pour le Local Associatif Communal auprès du Conseil Départemental.

Le Maire rappelle au Conseil qu'une demande de subvention pour ce local a été déposée auprès du Conseil Départemental début Octobre 2023 sur la base d'un plan de financement, qui a été modifié depuis, puisque l'ACCA a décidé de participer au financement de cette opération sur la base de 30 000 €, soit 17,60 % du montant total H.T.(voir nouveau plan de financement ci-joint). Etant donné que le Département n'a pas encore subventionné cette opération, il est nécessaire de la renouveler. Accord du Conseil.

4) Réparation de la Voie Communale de « Fontfroide » : demande de subvention au Conseil Départemental,

Le Maire présente au Conseil, le devis établi par la Sté EUROVIA pour un montant de **17 984 € H.T.**, pouvant être subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental, dans le cadre du programme des G.R.V.C. (Grosses Réparations sur la Voirie Com.).

Accord du Conseil pour déposer cette demande de subvention avant le 1^{er} Avril 2024.

5) Projet d'installation d'un futur médecin : aide apportée par la Commune,

Le projet d'installation de Mme de BEST Robin est présenté par le Maire, qui souligne que l'ARS ne subventionnera pas cette installation, car la Commune n'est pas classée en zone prioritaire pour l'accueil de médecins.

Il y a une possibilité d'obtenir une aide si la secrétaire actuelle change de statut pour devenir « Assistante médicale ». Une subvention annuelle de 18 000 € pourrait alors être accordée par la CPAM pour sa rémunération.

La Commune proposera également à Mme de BEST, un loyer dégressif sur une période de 4 ou 5 ans pour l'aider dans son installation.

Les différents éléments de mobilier nécessaires à l'aménagement du local seront pris en charge par la Commune et inscrits au Budget 2024.

6) Mise en place d'une Base Adresse Locale avant le 30/06/2024 : présentation de la proposition établie par la Poste,

Cette proposition est discutée et certains conseillers émettent des doutes quant à la modification de toute la numérotation actuelle.

Des questions complémentaires seront adressées à la Poste pour éclaircir quelques points.

Des demandes d'informations seront adressées à l'AMRF à ce sujet, qui sera de nouveau discuté, lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

7) Projet d'atelier de distillation ambulante sur la Commune : mise à disposition d'un emplacement : signature d'une convention avec l'intéressé (copie ci-jointe de la demande),

Le Maire donne la parole à Martin METAYER, qui expose son projet aux membres du Conseil.

Ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à son implantation, il souhaite installer un alambic à proximité du Local Associatif Communal, situé 54 Rue Raoul Monribot, afin de pratiquer la distillation à façon, destinée aux particuliers.

Aussi, il demande au Conseil de bien vouloir autoriser la signature d'une convention pour la mise à disposition de cet emplacement.

Accord du Conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer ce document.

8) Présentation de la Charte de Bonne Conduite établie par deux parents d'élèves : avis sur ce document en pièce jointe,

Le document en question est discuté par les membres du Conseil.

A l'unanimité, ceux-ci font remarquer que ce n'est pas aux parents d'élèves à mettre en place ce type de document. Il appartient aux délégués des parents d'élèves de faire remonter les problèmes qui surviennent, lors du temps périscolaire, au sein de l'école et de faire des propositions à la municipalité pour y remédier.

S'agissant de problèmes qui pourraient intervenir durant le temps scolaire, il appartient aux enseignants d'y remédier.

Après en avoir débattu, le Maire demande au Conseil de se prononcer pour la mise en place de cette charte au sein de l'école.

L'ensemble des élus présents, votent à main levée et à l'unanimité, contre la mise en place de cette charte.

9) Définition des Z.A.E.N.R. suite à au recensement des projets d'énergies renouvelables sur la Commune, présentation du document fourni par la Communauté de Communes,

Le Maire fait une synthèse du document communiqué par la Communauté de Communes, qui dresse une liste des personnes ayant présenté des projets dans ce domaine.

Après en avoir débattu, le Conseil s'abstient à l'unanimité sur la définition des différentes Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

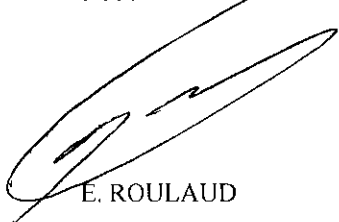
La concertation des habitants ne pourra donc pas avoir lieu dans l'immédiat.

Ce dossier sera à nouveau examiné, lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil du 23/02/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT